



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Reprise de la troisième session

15-19 octobre 2001

Point 2 de l'ordre du jour

**Contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs
de la Conférence internationale sur le financement
du développement**

Notes techniques

Note du Secrétaire général

Additif

Note technique No 10* : Propositions actuelles concernant les stratégies à appliquer pour élargir l'accès au microcrédit et pour aider les bénéficiaires actuels de microcrédit à accéder au secteur bancaire formel de leur pays

I. Introduction

1. Au cours des dernières années, les débats sur le microfinancement¹ ont été axés sur les méthodes à appliquer pour permettre à un nombre croissant de petits emprunteurs et de petits épargnants d'accéder au microcrédit et pour mobiliser à cette fin les ressources disponibles dans le secteur financier formel. La présente note technique a donc pour objet de présenter, à la demande du Comité préparatoire de la Conférence

internationale sur le financement du développement, un inventaire des propositions existant actuellement sur la question (c'est-à-dire déjà présentées devant des organismes intergouvernementaux ou amplement débattues dans d'autres instances). La bibliographie qui figure en appendice donne une idée de l'ampleur du travail qui a été fait pour analyser les aspects théoriques de la question et pour indiquer, à l'aide d'exemples concrets, les succès remarquables déjà remportés ainsi que les problèmes qui continuent à se poser dans ce secteur.

2. Par *microcrédit*, il faut entendre, dans la présente note, la fourniture de crédit aux pauvres et aux très pauvres qui n'ont pas accès au crédit fourni par les établissements financiers formels traditionnels. Le terme *microfinancement* désigne souvent une plus large gamme de services, qui comprennent le crédit, l'épargne et les assurances, et même les remises de

* La présente note technique a été établie au secrétariat pour la coordination du financement du développement sous la direction d'un coordonnateur nommé par la Banque mondiale. Des membres du personnel des entités suivantes ont collaboré à titre personnel à sa rédaction : le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres (CGAP) qui réunit 29 organismes donateurs, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et diverses organisations non gouvernementales.



fonds. Les clients typiques du microfinancement sont des clients disposant d'un faible revenu – généralement, mais non exclusivement, des femmes – qui exercent une activité indépendante, souvent dans le cadre d'une entreprise familiale; qui ont une source de revenus modeste, mais relativement stable; dont les prêteurs informels représentent la seule source de crédit; qui ne disposent pas de services d'épargne sûrs, commodes et fiables; et qui dépendent des systèmes informels de financement pour faire face aux situations d'urgence ou aux dépenses importantes liées aux différentes étapes de la vie.

3. Les plans de crédit subventionné destinés, en particulier, aux pauvres des zones rurales représentent les premières tentatives qui aient été faites pour étendre le crédit à ceux qui n'y avaient pas accès. Ces plans ont été établis avec d'excellentes intentions mais ils étaient fondamentalement viciés : les organisations qu'ils ont créées étaient limitées par le manque de capitaux et avaient une capacité et un champ d'action réduits; leurs taux d'intérêt, qui étaient inférieurs à ceux du marché, ont bénéficié essentiellement aux élites locales, et non aux pauvres auxquels les prêts étaient destinés; et leurs portefeuilles se sont caractérisés par des pertes et des arriérés considérables.

4. Les tentatives faites ultérieurement pour favoriser le microfinancement ont permis de dégager un certain nombre de modèles appliqués avec succès. Les organisations non gouvernementales ont donné l'exemple en commençant, à des niveaux modestes, à répondre aux besoins des pauvres, et notamment des femmes, en matière de crédit et en tirant les leçons de l'expérience pour affiner, actualiser et améliorer leurs modèles. Quelques établissements financiers formels, notamment en Amérique latine, se sont joints à cet effort en fournissant des services financiers appropriés et adéquats qui leur ont permis de réaliser d'importants bénéfices et d'avoir des portefeuilles composés de valeurs saines.

5. Le microfinancement a ainsi prouvé que, dans les conditions voulues, il pouvait réduire la vulnérabilité des pauvres aux crises extérieures, assurer un revenu constant, accroître le rendement de leurs placements, augmenter leurs revenus et leur offrir une meilleure qualité de vie, à eux et à leur famille. On trouve une proportion particulièrement élevée de femmes parmi les pauvres disposant de faibles revenus qui, pour des raisons bien définies, n'ont pas pu avoir accès au crédit formel. Les activités de microfinancement ont donc

joué un rôle capital dans l'autonomisation économique des femmes, même dans le cadre des programmes où elles n'étaient pas spécialement ciblées.

Questions relatives au microfinancement

6. Bien que certains facteurs précis aient trait à la situation particulière d'une région, d'un pays ou d'une population, il y a plusieurs questions qui sont directement liées aux deux objectifs visés, à savoir l'élargissement de l'accès au microfinancement et l'intégration du microfinancement au secteur financier formel.

7. **Comment atteindre le plus grand nombre tout en maintenant la viabilité du programme.** Il y a deux principales approches relatives à la fourniture de services financiers aux pauvres : la première, celle des *prêts aux pauvres*, qui est associée à la Banque Grameen du Bangladesh et à d'autres établissements financiers, consiste à accorder aux pauvres, et en particulier aux plus pauvres, un crédit financé par des donateurs ou par le Gouvernement; la deuxième, celle des *systèmes financiers*, qui est associée à la BRI (Bank Rakyat Indonesia) d'Indonésie ou à la BancoSol de Bolivie, préconise le microfinancement commercial pour les pauvres exerçant une activité économique. Cette deuxième approche repose sur l'idée que les fonds nécessaires pour créer des institutions de microfinancement et leur permettre d'atteindre un très grand nombre de personnes ne peuvent venir que des vastes ressources du système financier et que des établissements financiers autonomes doivent jouer le rôle d'intermédiaires financiers pour faciliter le mouvement de capital entre épargnants et emprunteurs.

8. On est encore en train de perfectionner ces approches. L'approche des prêts aux pauvres peut réussir dans certaines conditions mais n'est pas universellement applicable, notamment parce que la « lassitude des donateurs » entraîne une diminution des ressources disponibles, même pour les modèles qui ont obtenu le plus de succès. L'approche des systèmes financiers néglige souvent les problèmes sociaux et institutionnels qui peuvent empêcher les pauvres d'avoir une activité économique et de profiter ainsi des services qu'elle offre. Par conséquent, au lieu de se demander si l'une des deux approches est « meilleure » que l'autre, il vaut mieux se demander quelle est celle des deux (ou la combinaison des deux) qui répond le mieux aux be-

soins particuliers de chaque communauté et de chaque pays.

9. **Offrir aux clients une gamme de produits diversifiés adaptés à leurs besoins.** Les établissements de microcrédit axés sur les prêts aux pauvres n'offrent généralement pas au grand public des services d'épargne facultatifs. Bien qu'ils se soient engagés à fournir à leurs clients des services financiers peu coûteux, les établissements de microfinancement orientés vers le financement commercial, n'ont pas encore mis au point une gamme de produits répondant aux nombreux besoins de leurs clients. Initialement, le microfinancement assuré par les organisations non gouvernementales se limitait à des microprêts, généralement accordés par l'intermédiaire de groupes de solidarité parce que cette méthode présentait moins de risques pour l'établissement prêteur. Mais avec la compétition croissante entre les organisations non gouvernementales qui fournissent des services de microcrédit et l'entrée des établissements financiers formels dans l'industrie du microfinancement (en particulier en Amérique latine), les établissements doivent, pour rester concurrentiels, offrir à leurs clients une vaste gamme de produits diversifiés et souples. Le microfinancement a ainsi évolué d'une industrie de monoproduction à une industrie de multiproduction².

10. **Supervision et réglementation.** Pour que les propriétaires de microentreprises aient plus largement accès au système financier formel, il faudra, ou bien que les établissements de microfinancement soient autorisés à avoir directement accès aux ressources financières formelles; ou bien que les établissements financiers existants offrent des services de microfinancement. En outre, avec l'évolution de la situation financière – par exemple, avec la libéralisation financière intervenue en Amérique latine –, le marché a subi d'importants changements qui ont affecté directement ou indirectement le microfinancement. Il s'agit notamment de l'entrée de banques étrangères sur les marchés nationaux, de la déréglementation des taux d'intérêt, du développement des marchés de capitaux et du déclin des banques nationales de développement subventionnées et des établissements de crédit rural. L'exemple de l'Indonésie et de la Bolivie montre qu'en période de crise financière, les établissements de microfinancement ont été parmi les plus stables du secteur. Ce sont notamment les raisons pour lesquelles les nouveaux arrivés qui cherchent des sources de profit dans cet environnement changeant contribuent à

l'évolution continue de l'industrie du microfinancement. Parmi ces nouveaux arrivés figurent des banques privées et des banques d'État, des établissements de crédit à la consommation, des banques de développement, des caisses de crédit mutuel, des institutions de financement, des sociétés d'épargne et de crédit, des mutuelles d'épargne et de crédit et des coopératives.

11. En raison de ces changements, la question de savoir dans quelle mesure ces établissements doivent être supervisés et réglementés est une question qui se pose à de nombreux gouvernements. C'est donc en fonction de la situation de chaque pays qu'il faut mettre en balance, d'une part, les avantages que présenterait l'imposition d'une réglementation et d'une supervision et, d'autre part, ce qu'elle coûterait, non seulement en termes financiers, mais aussi en termes non financiers dans la mesure où elle entraverait les innovations et la fourniture de services.

12. Il y a certainement d'autres questions capitales à examiner. Il faut toutefois espérer que grâce à l'étude de ces questions et aux nombreuses sources de renseignements disponibles, le dialogue relatif au microfinancement continuera à s'élargir et à évoluer.

II. Propositions et initiatives existantes

13. Afin qu'il soit possible de mesurer toute la richesse du débat consacré au microfinancement ces dernières années, on trouvera ci-après une liste incluant non seulement les initiatives qui, grâce à l'engagement des partenaires de développement impliqués, sont en cours de mise en oeuvre, mais aussi des propositions qui n'ont pas encore donné lieu à des initiatives ou à des programmes.

14. On dénombre plusieurs centaines de ces initiatives de microfinancement aux échelons national, régional et international. Dans le rapport qu'il a présenté à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/AC.257/12), le Secrétaire général a notamment émis les recommandations suivantes :

Tous les pays devraient faciliter l'accès des petites et des moyennes entreprises au financement en accordant des crédits – en particulier des microcrédits – et en offrant des programmes de garantie appropriés, ainsi qu'en créant sur les marchés boursiers des segments correspondant aux besoins de ces entreprises et moins stricte-

ment réglementés. Il conviendrait de privilégier surtout la transparence du fonctionnement des entreprises, la création de mécanismes de financement axés sur le marché et l'adoption de modalités convenant aux petites entreprises (capital-risque, sociétés de crédit-bail et produits d'assurance, par exemple) (encadré entre les paragraphes 39 et 40).

Tous les pays devraient promouvoir l'accès des pauvres et des personnes vulnérables aux services financiers en favorisant le développement d'intermédiaires financiers très divers qui s'intéressent aux petits épargnants et aux petits emprunteurs, aux microentreprises, y compris aux organismes de microfinancement, aux coopératives, aux organismes de crédits coopératifs et aux organismes d'épargne postale. À cette fin, les pays devraient s'employer activement à supprimer les obstacles institutionnels et réglementaires tels que les restrictions relatives au recouvrement des dépenses, l'absence de lois garantissant la sécurité des transactions et les registres fonciers dont la tenue laisse à désirer. Les pays devraient par ailleurs s'efforcer d'élargir l'accès des femmes aux principales sources de financement, notamment en affirmant leur droit à donner des biens en garantie pour obtenir des prêts. Les gouvernements et les donateurs devraient fournir des ressources et étudier les moyens de se mettre à la portée des personnes démunies, en particulier par l'intermédiaire de fonds internationaux pour le partenariat entre le secteur public et le secteur privé afin d'encourager la recherche relative aux instruments financiers novateurs et l'utilisation de ces derniers (encadré entre les paragraphes 41 et 42).

15. La liste ci-après ne donne qu'un aperçu limité des nombreuses initiatives en cours ou proposées. En réalité, les occasions sont nombreuses pour les gouvernements, les donateurs et les ONG nationales et internationales d'examiner en profondeur les questions relatives au microfinancement. À cet égard, étant donné l'importance conférée à l'accès au crédit lors des conférences internationales des années 90 et au-delà, on trouvera également ci-après la liste de ces conférences. Enfin, on trouvera mention des consortiums ou des efforts conjoints visant à appuyer les initiatives régionales ou internationales de soutien au microfinancement. Dans la mesure du possible, on a indiqué les

adresses des sites Web où le texte intégral des déclarations peut être consulté.

A. Propositions existantes qui ne se sont pas encore traduites par des initiatives ou des programmes

1. Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement (voir A/55/1000) (Président : Ernesto Zedillo) : 26 juin 2001

16. Chacun des pays en développement doit mettre de l'ordre dans ses structures économiques de base. Aucun pays ne peut espérer parvenir à une croissance équitable ni atteindre les objectifs internationaux de développement s'il ne s'attache pas à mettre en place des institutions nationales solides et à adopter des politiques rationnelles, notamment un système financier qui permette à ceux qui sont en mesure d'investir rationnellement d'avoir accès à l'épargne, notamment les petits emprunteurs, les femmes et les agriculteurs (résumé, recommandation principale No 1).

Organe de promotion du microcrédit : <[http://www.globalcentres.org/docs/ MicroCredit.pdf](http://www.globalcentres.org/docs/MicroCredit.pdf)>, juin 2001

17. Pour pallier l'absence d'organisation centrale capable d'inspirer, de coordonner et d'appuyer les nombreuses institutions de microfinancement (IMF) et organisations non gouvernementales proposant des microcrédits, le Center for Global Studies de l'Université de Victoria (Canada) a proposé de créer un organe de promotion du microcrédit, qui centraliserait la mobilisation et la répartition d'un appui substantiel aux institutions de microfinancement et à d'autres organisations qui prônent le financement d'activités de microcrédit au moyen de fonds de gros. Sous la conduite du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un tel organe assumerait les responsabilités suivantes :

- Définir clairement ses attributions, entre autres solliciter des contributions financières, promouvoir le microfinancement comme un moyen d'attirer des capitaux privés qui présente peu de risques et donne d'excellents résultats, nouer des partenariats avec des institutions de microfinancement de premier plan, constituer un Conseil d'administration et élaborer des lignes directrices pour la prise de décisions;

- Constituer un comité d'experts qui agiraient en tant que conseillers et participeraient à un forum en ligne;
- Constituer un groupe de travail composé de représentants d'ONG et de la société civile, qui agirait en tant que Conseil d'administration;
- Nommer un secrétaire général de l'organe de promotion du microcrédit, ainsi que le personnel du secrétariat, tout en se réservant la possibilité de mettre en place des bureaux extérieurs;
- Concevoir une méthodologie neutre et un « mandat type » pour l'évaluation, les audits, la définition de normes régissant la surveillance et les évaluations d'impact, sans pour autant se charger de promulguer ni de faire appliquer une quelconque réglementation;
- Constituer une base de données relative aux pratiques optimales, aux études d'impact et à l'évaluation des IMF, répertorier l'ensemble des IMF, des programmes, des organismes de financement et des ressources existants, ainsi que les activités d'appui technique en cours.

18. Les principales institutions de microfinancement ont été informées de cette proposition, qui sera examinée dans le détail lors de l'atelier de visualisation d'avenir qui se tiendra les 27 et 28 août 2001 à Victoria. Cette réunion s'inscrit dans un projet plus vaste appuyé par l'Agence canadienne de développement international, les Fondations Ford et Rockefeller, le Ministère des finances canadien et le Centre de recherches pour le développement international.

B. Propositions et initiatives existantes qui ont abouti à la mise en oeuvre de programmes

Réunion mondiale sur les nouvelles institutions de microfinancement les plus prometteuses, organisée conjointement par le Groupe spécial pour le microfinancement du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et par le PNUD du 30 mai au 1er juin 2001

19. Plus d'une cinquantaine de responsables – dirigeants d'institutions de microfinancement, représentants d'organismes donateurs, de bureaux de pays du PNUD et du Groupe spécial sur le microfinance-

ment du FENU – se sont réunis à l'ONU à New York du 30 mai au 1er juin afin de débattre et de déterminer de quelle manière appuyer les « percées » en matière de microfinancement. Une organisation qui réussit une « percée » est celle qui « devient un prestataire de services de premier plan dans sa zone géographique, réduit notablement sa dépendance vis-à-vis des donateurs en parvenant à la viabilité financière et exerce une influence sur d'autres prestataires ». Les principaux thèmes abordés dans les documents de travail et au cours des discussions ont été les suivants : a) l'identification des IMF prometteuses; b) l'instauration de partenariats d'assistance technique fructueux; c) l'établissement de structures financières efficaces pour les IMF qui connaissent un développement rapide, y compris les prises de participation.

20. Les documents de travail et les conclusions de la réunion seront bientôt disponibles sur le site Web du Groupe spécial sur le microfinancement <<http://www.uncdf.org/sum>>.

Fonds de notation et d'évaluation des institutions de microfinancement : mai 2001

21. La Banque interaméricaine de développement et le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres ont lancé une initiative qui vise à améliorer la qualité, la fiabilité et la disponibilité des informations relatives aux risques auxquels sont confrontées les institutions de microfinancement et aux résultats qu'elles obtiennent. Les principaux objectifs de cette initiative sont les suivants : a) favoriser l'amélioration des résultats obtenus par les IMF; b) encourager la mise en commun des informations et la transparence des informations financières sur les IMF; c) accroître l'accès des IMF aux marchés financiers intérieurs et internationaux; d) encourager le développement de la capacité en matière d'évaluation des IMF.

22. La phase pilote devait débuter le 1er mai 2001, avec le financement nécessaire pour un nombre limité d'évaluations ou de notations d'IMF. Il est prévu de s'appuyer sur les enseignements tirés de cette expérience pour mettre en place durant le premier trimestre de 2002 un Fonds de notation plus important et mieux structuré.

**Réseau mondial pour les innovations bancaires,
New York, 9 avril 2001**

23. Ce réseau, le plus récent mis en place dans le cadre de la Banque mondiale des femmes, réunit 21 institutions financières réglementées d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Afrique qui ont prouvé que les services financiers proposés aux pauvres pouvaient être rentables et contribuer à changer le monde <<http://www.swwb.org/english/1000/gnbi/index.htm>>.

**Réseau d'institutions africaines
de microfinancement, <<http://www.swwb.org/english/1000/afmin/index.htm>>, décembre 2000**

24. Lancé en décembre 2000 à Cotonou (Bénin) par les dirigeants des réseaux de microfinancement de 13 pays africains, le Réseau est une organisation non gouvernementale internationale dont l'objectif principal est d'obtenir la reconnaissance de ses membres par tous les gouvernements. Ces réseaux représentent 326 institutions et près de 2 millions de clients démunis, pour la plupart des femmes. Ils sont issus de l'Initiative pour un réseau d'institutions africaines de microfinancement, qui a vu le jour lors du Forum des professionnels organisé conjointement par la Banque mondiale des femmes et le PNUD et du Forum organisé conjointement par le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres et la Banque mondiale des femmes, en 1996, au Mali, et elle a été lancée en 1997. Elle a pour objet d'inciter les dirigeants des institutions africaines de microfinancement à développer et à renforcer l'utilisation du microfinancement au niveau national, mais aussi à établir des réseaux de microfinancement aux niveaux national et régional.

**Programme de renforcement des capacités
en matière de microfinancement en Afrique :
encourager l'excellence dans le secteur
du microfinancement en Afrique, janvier 2000
<<http://afcap.or.ke/home.asp>>**

25. Cette initiative triennale est financée conjointement par le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres et le Ministère britannique du développement international. L'idée est de faire en sorte que le secteur des institutions financières soit viable d'un point de vue commercial, axé sur les besoins des clients et respectueux des impératifs du développement, et qu'il vienne en aide aux petites et microentreprises et aux communautés démunies dans l'ensemble de la région.

Il s'agit donc de constituer un noyau de prestataires de services africains issus du secteur privé et compétitifs au niveau international, aptes à fournir à l'industrie du microfinancement des produits et des services adaptés et de haute qualité.

**Fonds de promotion du développement
financier, Ministère du développement
international, <<http://www.enterplan.co.uk/CFindex.htm>>**

26. Les objectifs du Fonds sont les suivants : a) inciter le secteur financier international à investir dans le secteur financier des pays bénéficiaires et à développer ses capacités; b) donner aux services financiers des pays bénéficiaires les moyens d'élargir la gamme des produits qu'ils proposent, d'améliorer l'efficacité des intermédiaires financiers et de proposer des services aux plus démunis.

**Vers une stratégie de développement
des services de microfinancement
de la Banque asiatique de développement :
actes de l'Atelier régional sur la stratégie
de développement des services de
microfinancement de la Banque asiatique
de développement, tenu à Manille (Philippines)
du 1er au 3 septembre 1999 (le texte intégral
peut être consulté à l'adresse suivante :
<<http://www.abd.org/documents/conference/microfinance/chap%202.pdf>>)**

27. Les participants à l'atelier ont mis en lumière nombre des avantages, mais aussi des défis que présente le microfinancement, et des tables rondes ont été consacrées à un certain nombre de questions relatives à l'industrie du microfinancement, particulièrement en Asie. Ils ont fait des recommandations à divers titres :

- Pour instaurer un environnement politique favorable, il convient : a) d'adopter des réformes relatives aux taux d'intérêt; b) de préciser la définition du rôle de l'État en matière de microfinancement afin de faciliter la participation d'institutions du secteur privé; c) d'encourager la participation d'institutions aussi diverses que possible;
- Pour développer l'infrastructure financière, il convient : a) d'élaborer un cadre juridique favorable au microfinancement; b) d'établir des normes de productivité; c) de mettre en place des

systèmes de réglementation et de supervision pour les IMF; d) de faciliter la mobilisation des ressources pour les IMF;

- Il convient de procéder à des innovations au bénéfice des plus démunis;
- Pour renforcer les institutions, il convient : a) de développer des produits d'épargne; b) de développer les moyens de recherche et de formation en matière de microfinancement; c) d'instaurer des systèmes d'information pour le microfinancement;
- Il convient de définir le rôle de la Banque asiatique de développement;
- Il convient de définir les divers rôles des donateurs.

Le Programme pilote mondial MicroStart du Groupe spécial sur le microfinancement du FENU

28. Le programme pilote mondial MicroStart a été lancé officiellement lors du Sommet sur le microcrédit en 1997. Au 31 mars 2001, MicroStart était opérationnel dans 20 pays. Toujours en 2001, 62 IFM de 14 pays avaient reçu des subventions. Une évaluation à mi-parcours réalisée à la fin de 1999 a conclu que MicroStart était une stratégie de microfinancement tout à fait adéquate pour le PNUD, et qu'elle occupait un créneau laissé vacant par d'autres donateurs en aidant prioritairement des organisations créées récemment dans de nouveaux pays. Un plan d'action visant à mettre en oeuvre les recommandations consécutives à l'évaluation a été établi en 2000, et le Groupe spécial sur le microfinancement du FENU a procédé à une refonte du programme conformément aux recommandations de cette évaluation. Il va maintenant être possible de développer encore MicroStart dans le cadre d'un programme de coinvestissement réunissant différents pays.

Campagne approuvée par le Sommet et sur le microcrédit, février 1997, Washington
<<http://www.microcreditsummit.org/>>

29. Le premier en son genre, ce sommet a établi une charte aux termes de laquelle « le crédit est un droit de l'homme ». L'engagement a été pris lors de ce sommet de faire en sorte, en mobilisant 21,6 milliards de dollars, que, d'ici à 2005, 100 millions des familles les

plus pauvres du monde, et en particulier les femmes de ces familles, reçoivent des crédits qui leur permettent d'exercer des activités indépendantes et bénéficient d'autres services financiers et commerciaux (voir A/52/113-E/1997/18, annexe I, sect. IV.A; premier paragraphe). Un élément fondamental de la campagne lancée lors de ce sommet sur le microcrédit sera un plan d'action institutionnel, définissant des objectifs quantitatifs, décrivant les méthodes à utiliser et contenant un calendrier, émanant des institutions donatrices, des praticiens du microcrédit, des institutions des Nations Unies et des institutions financières internationales. (Un deuxième sommet s'est tenu à New York en 1998.)

Comité des institutions donatrices pour le développement de la petite entreprise : Groupe de travail des donateurs sur le développement du secteur financier : Donor Guidelines for Microfinance International Best Practice, juin 1995 <http://www.undp.org/sum/sum_reports/donor_guidelines.html>

30. S'inspirant en grande partie des normes recommandées lors d'une réunion d'un groupe d'experts des Nations Unies spécialistes des petites et microentreprises organisée par la Banque mondiale des femmes en janvier 1994, le Comité a défini des normes communes à l'intention des institutions donatrices oeuvrant pour permettre aux petites et microentreprises d'avoir plus largement accès à des services financiers. Ces directives sont axées sur deux objectifs complémentaires et également importants : premièrement, élargir le rayon d'action, c'est-à-dire mettre des services financiers à la portée d'un nombre croissant de clients à bas revenu. Deuxièmement, assurer la durabilité pour avoir les moyens d'élargir le rayon d'action et maintenir son champ d'activités. Les principes directeurs visent premièrement à aider les donateurs à identifier les caractéristiques que doivent réunir les institutions qu'ils appuieront. Ils décrivent ensuite les formes appropriées d'appui. En outre, une annexe définit des critères pour l'établissement de rapports sur la portée de l'action et les résultats financiers.

31. Les directives comprennent des normes de résultats et des plans institutionnels : atouts institutionnels, qualité de la fourniture des services, résultats financiers, stratégies d'appui à l'intention des donateurs, utilisation adéquate des subventions, utilisation adéquate des emprunts, mobilisation de fonds dans le sec-

teur commercial et cohérence des politiques des donateurs.

C. Conférences et réunions multilatérales et régionales : un certain nombre de conférences mondiales se sont penchées sur la question du microcrédit au bénéfice des groupes à bas revenu dans leurs résolutions, déclarations politiques et plans d'action

Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire (résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, en date du 9 juin 2001, annexe), vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 6-8 juin 2001 (le texte intégral peut être consulté à l'adresse <<http://www.un.org/ga/habitat/>>)

32. Dans la section D de la Déclaration intitulée « Prendre de nouvelles mesures », les représentants des gouvernements réunis à la session extraordinaire, « reconnaissant que ceux qui vivent dans la pauvreté ne manquent pas d'esprit d'innovation et que le microcrédit joue un rôle important dans l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des établissements humains, et suite aux succès remportés par certains pays dans ce domaine ..., encouragent les gouvernements à l'intérieur du cadre juridique interne, et les institutions financières nationales et internationales à renforcer les cadres institutionnels qui permettraient d'octroyer aux pauvres, en particulier aux femmes, des microcrédits sans garantie ni caution » (par. 64).

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11), 14-20 mai 2001, Bruxelles (Belgique) (le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.unctad.org/en/docs/aconf191d11.en.pdf>>)

33. Comme il est énoncé dans le Programme d'action :

Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population

24. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes :

i) Action des PMA

b) Poursuivre les réformes d'orientation et les efforts en vue d'une bonne gestion économique, afin de parvenir aux niveaux de croissance économique nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme d'action, notamment en axant les efforts sur les réformes budgétaires et les réformes du secteur financier, ainsi que sur la promotion du microcrédit;

e) Améliorer les liens entre les différentes activités économiques, en particulier entre l'agriculture et les micro et petites entreprises, et intégrer les réformes sectorielles aux objectifs de développement de plus vaste portée.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

E. Intégration sociale

41. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes :

i) Action des PMA

e) Renforcer les organismes de microcrédit existants ou en créer, afin de fournir des crédits, de mobiliser l'épargne et de fournir des services financiers et services aux entreprises connexes à l'intention d'un nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté, en particulier des femmes.

ii) Action des partenaires de développement

c) Aider au renforcement des organismes de microcrédit existants ou à la création de tels organismes dans les PMA.

Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

C. Développement des entreprises

52. Le secteur privé peut jouer un rôle majeur dans l'éradication de la pauvreté en contribuant à la croissance économique et en créant des emplois. Il faudrait s'attacher tout particulièrement aux besoins des micro, petites et moyennes entreprises, notamment de celles qui sont dirigées par des femmes, ainsi qu'à la mise en place d'un secteur financier viable.

53. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes :

i) Action des PMA

a) Créer un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat, notamment en offrant des moyens de financement qui pourront prendre des formes nouvelles et novatrices, et en mettant en place des services d'appui aux entreprises ciblés, visant les micro, petites et moyennes entreprises, dont celles qui sont dirigées par des femmes, en zone rurale comme en zone urbaine;

b) Soutenir le secteur informel en mettant en place un cadre législatif et institutionnel approprié, établissant notamment des droits de propriété, qui facilite la transformation de ces entreprises en entreprises du secteur formel et améliore leur accès à l'énergie, à la terre, à l'eau et au crédit;

ii) Action des partenaires de développement

a) Étayer les efforts déployés par les PMA sur le plan intérieur en soutenant les programmes visant à améliorer l'accès des entreprises du secteur informel et des petites et moyennes entreprises aux services financiers et aux services aux entreprises, notamment en créant des fonds publics et privés de capital-risque, en instaurant des partenariats, et en mettant en place des mécanismes de microcrédit, ainsi que les programmes visant à renforcer la capacité des organismes sectoriels locaux d'appui au commerce dans le secteur privé comme dans le secteur public, en vue d'un transfert et d'une diffusion de la technologie;

b) Aider à renforcer les compétences techniques, les compétences de gestion, les servi-

ces d'appui aux entreprises et l'accès à l'information.

D. Énergie

56. Les PMA et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes :

i) Action des PMA

a) Faciliter l'accès à des sources d'énergie d'un prix abordable, notamment grâce à l'adoption et à la promotion, dans les zones rurales, de mécanismes financiers novateurs comme le microfinancement, les coopératives de crédit et les accords de licence, pour encourager la participation du secteur privé à l'offre d'énergie;

Engagement 7 : Mobiliser des ressources financières

A. Mobilisation des ressources intérieures

80. Pour accroître la mobilisation des ressources intérieures et réduire la dépendance à l'égard du financement extérieur, il est essentiel de mettre en place une base structurelle solide qui permette de maintenir de forts taux de croissance par habitant :

i) Action des PMA

b) Mettre en place des mécanismes financiers efficaces, notamment de microfinancement, et adopter des lois et règlements appropriés;

d) Promouvoir des mécanismes financiers novateurs tels que des programmes de microcrédit pour mobiliser l'épargne et fournir des services financiers aux pauvres, notamment aux petits exploitants agricoles et aux travailleurs indépendants, et en particulier aux femmes, dans le cadre de lois et de règlements appropriés.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Sommet mondial pour le développement social + 5, Genève, 26 juin-1er juillet 2000

34. À la section II de l'annexe à sa résolution S-24/2, intitulée « Nouvelles initiatives de développement social », l'Assemblée générale recommande que de nouvelles initiatives soient prises afin de donner suite aux 10 engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, notamment :

Engagement 2 : Éliminer la pauvreté dans le monde, par le biais d'actions nationales énergiques et de la coopération internationale : impératif éthique, social, politique et économique de l'humanité

27. Dans le contexte de stratégies nationales globales d'élimination de la pauvreté, intégrer des politiques à tous les niveaux, notamment dans les domaines économique et budgétaire, pour ce qui est du renforcement des capacités et de la création d'institutions et en accordant tout particulièrement la priorité aux investissements dans l'éducation et la santé, la protection sociale et les services sociaux de base, afin de faciliter l'autonomisation de ceux qui vivent dans la pauvreté. Pour ce faire, il convient de prendre les mesures suivantes :

f) Améliorer l'accès des personnes vivant dans la pauvreté aux moyens de production grâce notamment à la formation professionnelle et à la mise en place de systèmes de microcrédit;

i) Mettre au point des modalités permettant de faire mieux comprendre la nature du secteur non structuré, afin d'en évaluer la contribution à l'économie nationale et, le cas échéant, améliorer sa productivité en favorisant la formation et l'accès au capital, notamment au microcrédit, d'améliorer progressivement les conditions de travail en respectant les droits fondamentaux des travailleurs, de renforcer la protection sociale et de faciliter à terme son intégration dans l'économie structurée;

j) Mettre en place, renforcer et élargir les programmes de microcrédit et autres instruments de financement adaptés aux besoins et aux possibilités des personnes marginalisées et des groupes vulnérables, en vue de faciliter l'accès au microcrédit à un plus grand nombre de personnes, en particulier aux femmes et aux groupes défavorisés, notamment à ceux qui vivent dans la pauvreté, et de diffuser largement des informations et d'offrir une formation concernant le fonctionnement effectif et les avantages de cette formule.

28. Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de croissance à long terme en faveur des pauvres, ayant pour but d'accroître les possibilités et de renforcer les capacités des femmes et des hom-

mes vivant dans la pauvreté d'améliorer leurs conditions de vie; ces stratégies pourraient consister à ouvrir l'accès aux moyens de production et au microcrédit, et mettre en oeuvre des programmes visant à améliorer la productivité, les connaissances, les compétences et les capacités.

Engagement 9 : Accroître sensiblement ou utiliser plus efficacement les ressources affectées au développement social en vue d'atteindre les objectifs du Sommet grâce à une action nationale et à la coopération régionale et internationale

141. Promouvoir, par une action nationale, la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, pour le développement social, en prenant notamment les mesures suivantes : a) élargissement de l'accès des personnes vivant dans la pauvreté, et en particulier des femmes, au microcrédit et autres instruments financiers.

142. Agir au niveau international pour mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires destinées au développement social, notamment :

h) Étudier les moyens de développer le secteur de la petite entreprise et de la micro-entreprise pour en faire, éventuellement, le moteur d'un nouveau modèle de développement.

Forum du Millénaire, nous, les peuples : Déclaration et Programme d'action, 22-26 mai 2000, Siège de l'ONU à New York (le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.millenniumforum.org/html/pap>>)

35. Dans le Programme d'action :

A. Élimination de la pauvreté, y compris le développement social et l'annulation de la dette

Le Forum demande instamment (par. 3) de créer immédiatement, dans le cadre des Nations Unies, un fonds mondial pour l'élimination de la pauvreté garantissant aux pauvres l'accès au crédit, fonds qui serait alimenté par les gouvernements, les sociétés, la Banque mondiale et d'autres sources.

Le Forum demande instamment aux gouvernements (par. 2) de renforcer la capacité à créer des entreprises des femmes, des populations autochtones et des personnes du secteur de production non structuré, en garantissant l'accès au crédit, pour leur permettre de devenir des travailleurs indépendants. Il s'agit là d'un moyen sûr de créer des emplois pour tous et d'éliminer durablement la pauvreté.

E. Développement durable et environnement

Le Forum demande instamment aux gouvernements (par. 7) de promouvoir la mise en place de facilités de microcrédit, en particulier à l'intention des agriculteurs et des femmes, et de leur octroyer des régimes fonciers facilitant l'accession aux terres et à la propriété.

Résolution 54/204 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, intitulée « Les entreprises et le développement », Siège de l'ONU à New York, <<http://www.esa.un.org/ffd/policydb/PolicyTexts/GA-5.htm>>

36. Dans sa résolution 54/204, l'Assemblée générale consciente de l'importance du rôle joué par les petites et moyennes entreprises et le microfinancement dans l'appui au développement économique et social (huitième alinéa du préambule), a apprécié à sa juste valeur la promotion de l'esprit d'entreprise, notamment par le secteur non structuré et les microentreprises, aux fins du développement des petites et moyennes entreprises et industries par divers acteurs de l'ensemble de la société civile, ainsi que la privatisation, l'élimination des monopoles et la simplification des formalités administratives (par. 11).

Résolution 54/198 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999, intitulée « Commerce international et développement », Siège de l'ONU à New York (le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.esa.un.org/ffd/policydb/PolicyTexts/GA-3.htm>>

37. Dans sa résolution 54/198, l'Assemblée générale a souligné qu'il était important d'aider les pays en développement et les pays en transition intéressés à améliorer l'efficacité des services d'appui au commerce,

notamment en éliminant les obstacles de procédure et en recourant davantage aux mécanismes de facilitation du commerce, en particulier dans les domaines des transports, des douanes, de la banque et de l'assurance et dans celui de l'information commerciale, surtout dans le cas des petites et moyennes entreprises, et, à cet égard, a invité la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, agissant dans le cadre de son mandat et en collaboration avec les autres organes compétents des Nations Unies, notamment les commissions régionales, à continuer à aider ces pays dans ces domaines (par. 27).

Banque asiatique de développement, Déclaration de principe : développement du secteur privé, 2000, Manille (Philippines) (le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.esa.un.org/ffd/policydb/PolicyTexts/AsDB-2.htm>>)

38. Conformément à la Déclaration de principe concernant le financement des microentreprises : le microfinancement est un outil important pour promouvoir le développement des petites entreprises. En 1999, la BASD a entrepris plusieurs projets afin d'élargir les services de microfinancement dans ses pays membres en développement. Une stratégie régionale de microfinancement a été mise au point à l'aide d'un don d'assistance technique visant à mener des consultations dans 12 pays, à organiser des ateliers régionaux et à recommander aux gouvernements des pays membres en développement les moyens de promouvoir les établissements de microfinancement. En août 1999, elle a appuyé la réunion régionale pour l'Asie de la Banque mondiale des femmes ainsi que l'atelier chargé d'étudier les pratiques optimales destinées aux agents de microfinancement. Ces deux manifestations ont été suivies par les dirigeants et les membres des sociétés affiliées de microfinancement de la Banque mondiale des femmes en Asie qui donnent aux femmes pauvres asiatiques qui font preuve d'esprit d'entreprise la possibilité d'accéder à des fonds, des informations et des marchés.

Banque interaméricaine de développement : mandat concernant la huitième reconstitution des ressources, 2000, Washington (le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.esa.un.org/ffd/policydb/PolicyTexts/ADB-1.htm>>)

39. Comme il est indiqué dans le mandat :

2.35 c) Assurer un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises.

Un élément important du processus de modernisation et d'intégration sociale est la création d'un environnement permettant aux petites et moyennes entreprises de prospérer. L'expérience acquise dans d'autres parties du monde a montré que ce secteur était particulièrement apte à canaliser la créativité des entrepreneurs et à appliquer les technologies nouvelles, et constituait souvent la source la plus dynamique de nouvelles possibilités d'emploi. L'objectif est double : en premier lieu, créer les conditions nécessaires aux entreprises existantes pour prospérer et croître et pour encourager un secteur dynamique des petites et moyennes entreprises; en deuxième lieu, élargir ces conditions afin de permettre aussi aux micro-entreprises de progresser, de manière que l'activité économique des secteurs non structurés soit peu à peu assimilée. La clef de l'expansion fondée sur l'entreprise sera constituée par un secteur financier moderne qui appuie l'initiative privée en assurant aux petites et moyennes entreprises l'accès aux fonds nécessaires.

Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine (MERCOSUR et Chili) et des Caraïbes et de l'Union européenne, Actions prioritaires, 28-29 juin 1999, Rio de Janeiro (le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.esa.un.org/ffd/policydb/PolicyTexts/EU-LA-2.htm>>)

40. L'une des actions prioritaires consistait à promouvoir des programmes et des mécanismes de soutien aux petites et moyennes entreprises en matière de financement – notamment pour leur assurer un meilleur accès aux garanties financières et aux capitaux à risque, de formation des dirigeants, d'accès à la technique et de coopération entre entreprises, afin qu'elles soient plus compétitives et qu'elles s'intègrent mieux aux marchés internationaux. En particulier, promouvoir les opérations conjointes pour la création d'entreprises dans les deux régions (par. 30).

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Programme d'action (Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1; annexe II); chap. IV.F intitulé « Objectifs stratégiques et mesures à prendre : les femmes et l'économie » (le texte intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/economy.htm>>)

41. Comme il est énoncé au chapitre IV.F du Programme d'action de Beijing :

Objectif stratégique F.2. Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux

Mesures à prendre

166. Les gouvernements devraient :

d) Promouvoir et renforcer les micro-entreprises, les petites entreprises nouvelles, les coopératives, l'élargissement des marchés et la création d'emplois et, le cas échéant, faciliter le passage du secteur informel au secteur structuré, en particulier dans les zones rurales;

h) Revoir les politiques, les reformuler si nécessaire, et les mettre en oeuvre, notamment en matière de droit des sociétés, de droit commercial, de droit des contrats et de droit administratif, pour éliminer toute discrimination à l'égard des microentreprises et des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes dans les campagnes comme dans les villes.

167. Les gouvernements, les banques centrales, les banques nationales de développement et les établissements bancaires privés, selon le cas, devraient :

c) Structurer les services de manière à atteindre les femmes s'occupant de microentreprises et de petites et moyennes entreprises dans les campagnes comme dans les villes, en particulier les jeunes femmes, les femmes dont les revenus sont faibles, celles qui appartiennent à des minorités ethniques et raciales ou à des populations autochtones, et qui n'ont pas accès au capi-

tal ni aux autres actifs; et faciliter l'accès des femmes aux marchés financiers en élaborant et en encourageant des réformes du contrôle et des règlements financiers qui appuient les efforts directs et indirects déployés par les institutions financières pour mieux satisfaire les besoins de crédit et autres services financiers des microentreprises et des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes.

169. Les bailleurs de fonds multilatéraux et les banques régionales de développement, ainsi que les institutions de financement bilatérales et privées, aux niveaux international, régional et sous-régional, devraient :

c) Élaborer des stratégies permettant de coordonner et de renforcer l'aide au secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises afin de donner aux femmes davantage de possibilités de participer pleinement et à égalité aux activités de ce secteur et de collaborer pour les coordonner et en améliorer la rentabilité, en utilisant leur savoir-faire et leurs moyens financiers propres et en tirant également parti de ceux des organismes bilatéraux, des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

170. Les organisations internationales, multilatérales et bilatérales de coopération pour le développement devraient :

Appuyer, par des capitaux ou d'autres ressources, les institutions financières qui servent les femmes dirigeant de petites entreprises et des microentreprises et les productrices à faible revenu, tant dans le secteur structuré que dans le secteur informel.

Objectif stratégique F.4. Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes

175. Les gouvernements devraient :

i) Veiller à ce que les politiques et les règlements ne pénalisent pas les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

176. Les intermédiaires financiers, les instituts nationaux de formation, les coopératives d'épargne et de crédit, les organisations non gouvernementales, les associations de femmes, les

organismes professionnels et le secteur privé devraient :

e) Promouvoir et renforcer les microentreprises dirigées par des femmes, les petites entreprises nouvelles, les coopératives, l'élargissement des marchés et la création d'emplois et, le cas échéant, favoriser la transition du secteur informel du secteur structuré, tant dans les villes que dans les campagnes.

III. Bibliographie

42. Il existe des centaines, voire des milliers d'articles, livres, périodiques et sites Internet qui portent directement sur le microfinancement sous tous ses aspects. Dans le cas présent, la bibliographie vise uniquement à indiquer quelques-unes de ces sources multiples.

Sites incluant d'importantes bibliographies et sources référence

43. Les sites suivants sont utiles à consulter :

Portail pour le développement :

<http://www.developmentgateway.org/topic/unbox?page_id=3733&type_key=program>

Réseau de développement des entreprises :

<<http://www.enterweb.org/microcre.htm>>

Portail pour le microfinancement : références, voir en particulier « Bibliothèques » (**Library**)

<<http://www.nt1.ids.ac.uk/cgap/index.htm>>

Réseau de microfinancement : <<http://www.bellanet.org/partners/mfn/>>

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)/Groupe spécial pour le microfinancement : <<http://www.uncdf.org/links/mcfc.html>>

Bibliothèque virtuelle sur le microcrédit : <<http://www.grdc.org/icm/icm-bibliography.html>>

Pour une foire aux questions sur le microfinancement voir : <<http://www.nt1.ids.ac.uk/cgap/html/fag.htm>>

Sites de donateurs et d'organisations internationales sur le microfinancement

44. Presque tous les donateurs ont des projets ou des activités dans ce domaine. Plusieurs ont défini des stratégies et mis en place des initiatives et des programmes importants. Par exemple :

Banque asiatique de développement : <<http://www.adb.org/Documents/Policies/Microfinance/>>

Agence canadienne de développement international : <<http://www.acdi-cida.gc.ca/microcredit>>

Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP) : consortium de 27 gouvernements donateurs, ONG et contributeurs privés : <<http://www.cgap.org>>

Union européenne : <http://www.europa.eu.int/comm/development/lex/en/1998/com_98_0527_04.htm>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : site sur les financements ruraux : <<http://www.fao.org/WAICENT/FaoInfo/Agricult/ags/agsm/ruralfin.htm>>

Banque interaméricaine de développement (BID) : division des microentreprises et PME <http://www.iadb.org/sds/mic/index_mic_e.htm>

Fonds d'investissement multilatéral – Programme de développement des microentreprises : <<http://www.iadb.org/mif/eng/strategies/microenterprise.htm>>

Fonds international de développement agricole (FIDA) : <<http://www.ifad.org/operations/policy/policydocs.htm>>

Organisation internationale du Travail (OIT) : <<http://www.ilo.org/public/english/employment/finance/index.htm>>

Comité d'organismes donateurs pour le développement des petites entreprises : <<http://www.ilo.org/public/english/employment/ent/sed/bds/donor/index.htm>>

USAID : projet d'innovation en matière de microentreprises : <<http://www.mip.org/>>

Banque mondiale, prestation de services financiers aux pauvres : <<http://www-esd.worldbank.org/htm/esd/agr/sbp/home.htm>>

Sites d'organisations non gouvernementales

45. On trouvera ci-dessous quelques-unes des innombrables sources d'information sur le travail des ONG qui figurent sur l'Internet :

ACCION : <<http://www.accion.org/main.asp>>

Prestation de services financiers aux pauvres : <<http://www.bwtp.org>>

BRAC (anciennement Comité du progrès rural du Bangladesh) : <<http://www.brac.net/pov3.htm#Microfinance>>

Renforcement des capacités de microfinancement : <<http://www.gdrc.org/icm/ppp/ppp/html>>

Foundation for International Community Assistance (FINCA) : <<http://www.villagebanking.org>>

Grameen Bank : <<http://www.grameen-info.org/>>

Microsave Africa : <<http://www.undp.org/microsave/about.html>>

Banque mondiale des femmes : <<http://www.swwb.org/>>

Ouvrages, articles et autres références

46. On trouvera ci-dessous quelques-unes des nombreuses sources d'information sur le microfinancement. Les ouvrages ci-après ont été particulièrement utiles pour l'établissement de la présente note.

CGAP 2000, *The Rush to Regulate: Legal Frameworks for Microfinance*. Occasional papers, Washington, avril.

CGAP 2001, *Commercialization and Mission Drift: The Transformation of Microfinance in Latin America*. Occasional papers, Washington, janvier.

Countdown 2005: Newsletter of the Microcredit Summit Campaign

<<http://www.microcreditsummit.org/newsletter/resources.htm>>

Finance and Development Research Project: Working papers <<http://www.devinit.org/findev/papers.htm>>

Matin, Imran, David Hulme et Stuart Rutherford. *Financial Services for the Poor and Poorest: Deepening Understanding to Improve Provision*. Institute of Development Policy Management, Manchester (Royaume-Uni), 1999 <<http://www.devinit.org/findev/Working Paper9.htm>>

Microbanking Bulletin <http://www.calmeado.com/mbb2_index.html>

Rhyne, Elisabeth. *The yin and yang of microfinance: reaching the poor and sustainability*. *Microbanking Bulletin* (University of Colorado à Boulder), juillet 1998.

Rhyne, Elisabeth et Robert Peck Christen. *Microfinance Enters the Marketplace*. USAID, Washington, 1999 <<http://www.mip.org/pdfs/usaaid/microfinancecenters.pdf>>.

Robinson, Marguerite. *The Microfinance Revolution: Sustainable Finance for the Poor*, Washington. D.C. : BIRD, 2001.

Rosenberg, Richard. *Independent Review of UNCDF Microfinance Activities*. FENU. Mai 1998.

Rutherford, Stuart. *The Poor and their Money*. Oxford University Press, New Delhi, 2000.

Nations Unies. *La situation économique et sociale dans le monde, 1999 : tendances et politiques économiques mondiales*, numéro de vente : F.99.II.C.1. Chapitre VII, Assurer des services financiers aux pauvres, p. 207 à 233.

Wright, Graham. *Beyond Basic Credit and Savings: Developing New Financial Service Products for the Poor*. CGAP/GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit), Eschborn (Allemagne), 1999.

services comme l'épargne et l'assurance. On trouvera un état plus détaillé des questions fréquemment posées à l'adresse suivante : <http://www.cgap.org/html/mi_faq.html>.

- ² On peut trouver dans Rutherford (2000, p. 114) un exemple de ce qu'exigent de bons services financiers.

Notes

- ¹ Le terme « microfinancement » est utilisé au lieu du terme « microcrédit » dans toute la présente note car il comprend non seulement le crédit mais aussi d'autres